



**Fédération des Associations
Générales Étudiantes**

fédéralisme • formation • jeunesse • [représentation](#) • international • innovation sociale

CONTRIBUTION

Bilan MonMaster :

**2 ans plus tard, propositions d'améliorations
pour plus d'accessibilité et de transparence**

*79 rue Périer, 92120 MONTRouGE
+33 1 40 33 70 70*

*contact@fage.org
www.fage.org*

*Organisation étudiante représentative au CNESER et au CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP*



BILAN MONMASTER

**2 ans plus tard, propositions d'améliorations
pour plus d'accessibilité et de transparence**

fédéralisme • formation • jeunesse • [représentation](#) • international • innovation sociale

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
CONTEXTE	3
 PARTIE 1 - Pour la mise en œuvre d'un calendrier correspondant à la réalité étudiante	 6
 PARTIE 2 - Pour une phase d'ouverture de la plateforme adaptée	 9
 PARTIE 3 - Pour une phase de dépôt des candidatures permettant une réelle diminution de la charge administrative des étudiantEs	 11
 PARTIE 4 - Pour une phase d'examen des candidatures plus juste et équitable	 15
 PARTIE 5 - Pour une phase d'admission claire et vectrice de moins d'anxiété	 18
 PARTIE 6 - Pour une mise en place effective de la phase complémentaire	 21
 PARTIE 7 - Pour l'adaptation des phases de gestion de désistements et de saisines orientées vers la poursuite d'études	 24
 CONCLUSION	 25

INTRODUCTION

Depuis son déploiement, MonMaster s'est affirmé comme l'outil centralisé de référence pour candidater en première année de master en France. Conçu pour unifier et simplifier les démarches d'admission, il aspire à garantir un accès équitable aux formations de second cycle tout en renforçant la transparence des processus. Toutefois, malgré les progrès réalisés, la plateforme continue de rencontrer certaines difficultés, notamment en matière de gestion administrative, de délais parfois trop courts et de clarté des critères de sélection.

Au fil des sessions, des obstacles récurrents ont été observés : un accès aux informations parfois complexe, des procédures administratives lourdes et une gestion des candidatures et des désistements qui demeure perfectible. Ces défis soulignent la nécessité d'améliorer les différentes étapes du processus afin de les rendre plus fluides, plus transparentes et moins stressantes pour les étudiants.

Pour que MonMaster devienne un véritable levier d'égalité des chances, il est indispensable d'alléger la charge administrative, de clarifier les critères d'admission, et de mieux accompagner les étudiantEs issuEs de parcours divers, notamment les personnes en situation de handicap ou suivant des trajectoires atypiques. De plus, une gestion améliorée des désistements et des listes d'attente est essentielle pour garantir une distribution plus juste et complète des places disponibles.

Par ailleurs, la transparence des offres de formation en alternance doit être renforcée, et l'accompagnement des étudiantEs dans la recherche de contrats doit être mieux structuré. Il est également nécessaire de revoir la phase complémentaire pour qu'elle réponde davantage aux besoins des candidatEs et leur offre de meilleures opportunités.

L'enjeu est de faire de MonMaster une plateforme véritablement inclusive, accessible à touTEs les étudiantEs, capable de s'adapter à la diversité des parcours tout en assurant un accès équitable aux formations de master dans des conditions optimales.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

CONTEXTE

Objectifs initiaux de la plateforme

Cette plateforme a la charge de répondre à des objectifs clairs et précis pour l'ensemble de la communauté étudiante, mais aussi pour les différents services pédagogiques et administratifs des établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif premier de la plateforme est une harmonisation des processus de candidature et de sélection des étudiantEs en troisième année de licence et en reprise d'études, afin d'intégrer une première année de Master. En conséquence, cette mesure ne va pas sans mettre en place un calendrier unique au niveau national, dans l'objectif d'éviter une surcharge pour les étudiantEs postulantEs.

En effet, avant ça, cette période de candidature était jusqu'à la création de Mon Master complexe, stressante et anxiogène. De plus, elle était suppléée par chaque établissement, qui définissait librement ses propres modalités de candidature via des plateformes "e-candidats".

Cette plateforme a également le rôle de recueillir la procédure de saisine rectorale dans le cadre du droit à la poursuite d'études. Ainsi, celle-ci doit assurer le droit à la continuité des études supérieures à touTEs les étudiantEs titulaires d'un diplôme de licence, si ceux-ci n'obtiennent aucune proposition d'affectation à la fin de la période d'admission et s'ils répondent aux critères d'éligibilité. Tous ces objectifs se rejoignent dans le but de placer MonMaster comme un portail d'orientation à part entière, à travers lequel les étudiantEs peuvent se renseigner sur l'ensemble des masters en France.

Le report de la mise en place de la plateforme de la rentrée 2022 à la rentrée 2023 avait pour but de répondre aux besoins des étudiantEs et aux différentEs actrices de l'ESR, mais surtout de laisser le temps nécessaire à chaque parti de parfaire et proposer une plateforme unique de candidature accessible et facilitatrice à l'orientation des jeunes.

Principales failles d'accès à l'orientation

À ce jour, le périmètre de cette nouvelle plateforme est encore à élargir. En effet, elle permet aujourd'hui de candidater uniquement dans les Diplômes Nationaux de Master, excluant ainsi les diplômes équivalents grade de master.

En lien avec l'ensemble des formations qui devront être proposées, la FAGE avait émis le souhait, avant et pendant la création de la plateforme, d'un affichage lisible des différentes formations pour ses usagerEs. Cela n'a pas été pris en compte et certaines informations sont restées floues et peu accessibles.

Les étudiantEs doivent pouvoir postuler au sein des différentes formations délivrant un diplôme national de master ou grade master en toute connaissance de cause, afin de savoir ce que cela pourrait impliquer sur leurs frais de rentrée dès le mois de septembre. Ainsi, le peu d'informations disponibles concernant les formations sur MonMaster cette année ne permet pas à unE étudiantE d'être informéE et ainsi de s'orienter efficacement.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

Place des différentEs acteurICEs

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit, à travers les rectorats et recteurICEs déléguéEs, s'assurer de la fluidité des transmissions d'informations sur les places pourvues et à pourvoir. Cet échange d'informations doit être automatique à travers la plateforme afin d'avoir une vue d'ensemble sur les territoires en temps réel. Elle doit aussi permettre une réduction de la charge administrative dans le cadre des recours du droit à la poursuite d'études.

Les établissements doivent continuer de s'adapter à ce nouveau fonctionnement. En effet, les informations de contenus sur la plateforme doivent assurer une meilleure visibilité interne au sein des directions centrales, composantes et directions de Masters. Un suivi des modalités et des campagnes de candidature doit faire l'objet d'un contrôle par les différents conseils des universités notamment les Conseil de Formation et de Vie Universitaire (CFVU) et/ou Conseil d'Etudes et de Vie Etudiante (CEVE).

La FAGE a joué un rôle majeur dans la mise en place de cette réforme et ses positions continuent d'être prise en compte dans l'évolution de la plateforme, grâce aux éluEs qui ont pu être des relais pour les étudiantEs concernant l'accès aux informations. Néanmoins, leur rôle ne doit pas être expliqué par un besoin de substitution au service public, par manquement de ce dernier, mais plutôt un support dans l'aide à l'accès aux droits par les étudiantEs et dans la communication.

Lien entre les différentEs acteurICEs

La mise en œuvre de MonMaster a mis en lumière un déficit d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'une insuffisance de soutien à l'égard des étudiantEs. De nombreux établissements se sont trouvés démunis face à des informations incomplètes ou tardives concernant la gestion de la plateforme, les procédures à suivre et les démarches à entreprendre. Ce manque de coordination a engendré des erreurs de paramétrage dans diverses phases du processus, occasionnant des conséquences négatives pour les candidatEs et complexifiant leurs démarches.

Ces carences ont par ailleurs favorisé l'émergence de pratiques déviantes au sein de certains établissements. En l'absence de lignes directrices suffisamment claires, certains ont procédé à la hiérarchisation interne des vœux des candidatEs, exigé des documents supplémentaires non prévus dans le dossier unique, ou négligé d'afficher le nombre de places disponibles dans certaines formations sur la plateforme. De telles dérives ont compromis l'uniformité du processus et l'équité entre les candidatEs.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, il est crucial de renforcer l'accompagnement des établissements tout au long du processus. Il serait pertinent de mettre en place des sessions de formation et d'information en amont de l'ouverture de la plateforme, dès le mois de novembre, afin que les établissements puissent s'approprier pleinement les fonctionnalités de MonMaster, veiller à la complétude des informations sur les formations, et éviter les erreurs de paramétrage. Ces mesures garantiraient une utilisation plus cohérente et fluide de la plateforme, tout en assurant une meilleure coordination entre les différentEs acteurICEs du système universitaire.



BILAN MONMASTER

2 ans plus tard, propositions d'améliorations pour plus d'accessibilité et de transparence

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

En outre, des réunions de concertation régulières avec la FAGE doivent impérativement être instaurées. Ces échanges permettront de recueillir les retours d'expérience des étudiantEs et de leurs représentantEs, de manière à affiner les procédures, améliorer la plateforme et renforcer l'équité du processus de candidature. Ces consultations contribueront à assurer une meilleure prise en compte des besoins des étudiantEs, tout en favorisant une gestion plus rigoureuse et transparente des admissions au sein des établissements d'enseignement supérieur.

PARTIE 1 - Pour la mise en œuvre d'un calendrier correspondant à la réalité étudiante

La deuxième session de Mon Master en 2024 introduit une modification majeure du calendrier, répondant aux demandes formulées par la FAGE lors de la session précédente. Ce nouveau calendrier vise à mieux s'adapter aux besoins et attentes des étudiantEs, offrant une meilleure organisation temporelle pour la gestion de leurs candidatures. Cependant, malgré ces améliorations, des faiblesses subsistent, compliquant encore l'organisation des étudiantEs dans le cadre de leurs démarches. Par conséquent, un ajustement supplémentaire du calendrier s'avère nécessaire afin de permettre aux candidatEs de gérer leurs choix d'orientation en second cycle de manière plus sereine et réfléchie, et ainsi optimiser leurs chances de succès dans leurs démarches.

Cette année, l'ensemble de la phase de candidature a été anticipé, permettant ainsi de consacrer du temps à la mise en place de la phase complémentaire, une innovation majeure de la session 2024 dans l'attribution des masters aux étudiantEs. Le calendrier, qui débute à la fin du mois de février pour se clôturer à la fin du mois de mars, laisse cependant un délai très restreint aux candidatEs pour se familiariser avec la plateforme, réunir l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la création de leur compte, et formuler leurs vœux. Ces derniers sont souvent accompagnés de documents complémentaires requis, rendant le processus encore plus contraignant. Il est donc essentiel de repenser ce calendrier afin de garantir aux étudiantEs un laps de temps suffisant pour accomplir ces démarches de manière réfléchie et sereine.

Le calendrier doit donc être réajusté avec l'aide de l'ensemble des acteurICEs, afin qu'il réponde au mieux aux attentes des établissements ainsi qu'à leurs capacités d'accueil, tout en étant bénéfique pour les étudiantEs. Ainsi, la FAGE demande l'instauration d'un calendrier permettant la publication de l'offre de formation pour l'année à venir dès le mois de décembre. Cette publication serait accompagnée d'une mise à jour systématique, par les établissements, des fiches d'information relatives aux différentes formations proposées sur la plateforme dès que les établissements les votent en interne en septembre. Une telle anticipation permettrait aux candidatEs de s'informer et de commencer à construire leurs projets d'orientation bien en amont, tout en préparant leurs dossiers avant l'ouverture de la phase de candidature. La FAGE insiste donc sur l'importance que, dès début décembre, l'offre de formation soit mise en ligne, garantissant ainsi à tous un accès précoce et égal à l'information nécessaire pour planifier leur avenir académique.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

La période de dépôt des candidatures s'est déroulée cette année entre la fin du mois de février et la fin du mois de mars, offrant ainsi un calendrier mieux adapté tant aux étudiantEs qu'aux établissements d'enseignement supérieur. La FAGE plaide en faveur d'une ouverture de cette phase dès le début du mois de janvier, afin de permettre aux candidatEs de bénéficier de davantage de temps pour constituer leurs dossiers et éviter ainsi d'être pris au dépourvu. Cette anticipation permettrait aux étudiantEs de formuler leurs vœux de manière réfléchie, tout en garantissant que la phase d'analyse des candidatures par les établissements de l'enseignement supérieur ne soit pas perturbée.

Ensuite, dans le cadre de la phase d'admission et principalement en ce qui concerne les formations initiales, le système dégressif mis en place, offrant initialement un délai de 3 jours, suivi de 2 jours puis de 24 heures au cours de la procédure, apparaît comme la solution la plus pertinente à maintenir. Ce mécanisme permet aux candidatEs de conserver une proposition d'admission tout en attendant d'éventuelles réponses supplémentaires, leur offrant ainsi la possibilité de prendre une décision éclairée et réfléchie. Dès lors qu'un vœu est confirmé de manière définitive, les autres candidatures en Master sont automatiquement retirées, garantissant une fluidité dans le processus d'admission tout en respectant les choix individuels des candidatEs.

Enfin, se pose la question du nombre maximal de candidatures possibles. Au vu du nombre de candidatEs plus important que le nombre de places disponibles dans certaines formations, le nombre de vœux possibles pour unE candidatE doit pouvoir lui garantir un accès dans un master de son choix en adéquation avec son parcours, et au mieux, dès la phase d'admission. Cependant, ce nombre possible de vœux ne doit pas être un frein au bon fonctionnement de la plateforme, des établissements d'enseignements supérieurs et de l'ensemble des acteurICEs.

Les notes de la SIES (sous-direction des Systèmes d'Information et Etudes Statistiques, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) 2023 et 2024 révèlent que les candidatEs formulent en moyenne 10 vœux, tout en soulignant qu'un vœu peut correspondre à plusieurs candidatures. En effet, un vœu est équivalent à une mention de master, laquelle peut elle-même englober plusieurs candidatures distinctes. Dans ce contexte, la FAGE demande que le nombre maximal de vœux pouvant être saisis par chaque candidatE soit limité à 10 pour les formations initiales et à 10 pour les formations en alternance. Cette limitation permettrait de structurer les candidatures de manière plus claire tout en préservant l'équité entre les candidatEs.

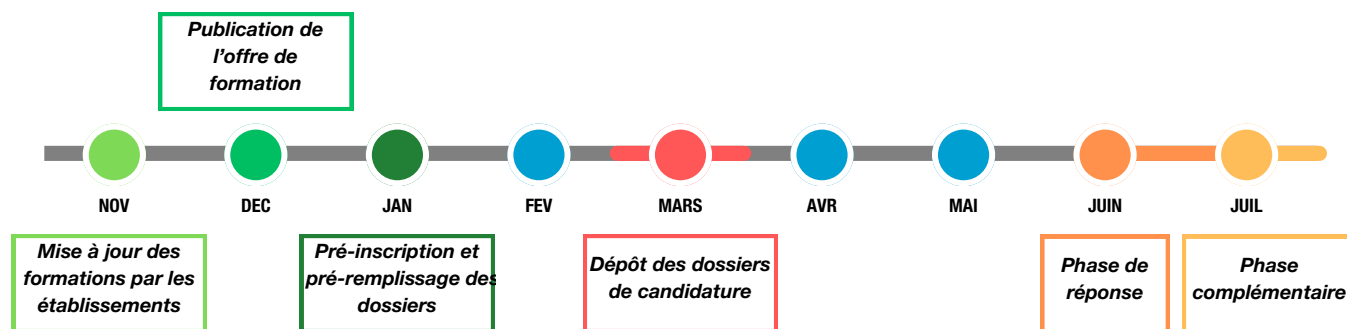
EN BREF

La FAGE demande :

- La pérennisation de cette plateforme unique et son ouverture à l'ensemble des formations de second cycle de l'enseignement supérieur reconnues par l'État ;
- La mise en cohérence du calendrier unique avec les besoins des étudiantEs et leur permettre de préparer leurs vœux plus tôt en publiant l'offre de formation dès décembre
 - Novembre : Mise à jour des informations par les établissements ;
 - Décembre : Publication de l'offre de formation sur la plateforme
 - Janvier : Pré-inscription et pré-remplissage des dossiers ;
 - Mi-février à mi-mars : Dépôt des dossiers de candidature ;
 - Début juin : début de la phase de réponses ;
 - Début juillet : début de la phase complémentaire ;

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Plateforme MonMaster



- Un affichage clair des différentes formations pour les usagerEs de la plateforme MonMaster ;
- La possibilité pour les étudiantEs de se créer un compte sur la plateforme dès janvier et de pré-remplir leur dossier de candidature ;
- A ce que la phase TMM0, soit la phase de recueil des offres auprès des établissements, ait lieu dès novembre afin de mettre à disposition l'offre de formation le plus tôt possible ;
- Que le nombre maximal de vœux pouvant être saisis par leA candidatE soit limité à 10 vœux en formation initiale et en formation en alternance afin qu'il soit cohérent et réponde réellement aux besoins des étudiantEs.

PARTIE 2 - Pour une phase d'ouverture de la plateforme adaptée

Mon Master est devenu la plateforme unique d'orientation en première année de second cycle de l'enseignement supérieur. Ce rôle de la plateforme est essentiel pour les étudiantEs. La FAGE plaide pour le maintien de MonMaster non seulement comme outil central d'orientation pendant les périodes de candidature, mais également en dehors de ces périodes, afin qu'il devienne une véritable plateforme d'accompagnement continu. Il est essentiel que cette plateforme reste orientée vers l'étudiantE, en mettant en avant une approche personnalisée qui répond à leurs besoins tout au long de leur parcours académique.

Lors de la soumission d'une candidature, l'étudiantE est tenuE d'indiquer le type de formation ou de diplôme qu'il prépare au moment de sa demande. Cependant, la liste proposée n'est pas exhaustive et ne permet pas de refléter un parcours qui s'écarterait du cursus universitaire classique LMD. La FAGE demande donc la création d'une catégorie « autre » dans la section « type de formation ou de diplôme préparé », afin que touTEs les étudiantEs puissent valoriser pleinement leur trajectoire académique. Il est essentiel que l'ensemble des parcours menant au second cycle soit reconnu et valorisés, afin de garantir une équité dans le traitement des candidatures et de promouvoir la diversité des formations.

Un problème technique de la plateforme MonMaster crée des difficultés pour les étudiantEs. En effet, lorsque ces dernierEs ajoutent des formations à leurs favoris, celles-ci ne sont pas enregistrées sur leur compte personnel, mais directement sur le navigateur utilisé. Par conséquent, en cas de changement de navigateur, les étudiantEs perdent tous leurs favoris enregistrés sur la plateforme. La FAGE demande donc que soit instaurée une véritable fonctionnalité permettant de sauvegarder les vœux en favoris directement à partir du compte personnel MonMaster, et non sur le navigateur. Cela garantirait une meilleure continuité et sécurité dans le suivi des candidatures.

En tant que plateforme d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur, il est nécessaire que les candidatEs puissent avoir une vision claire sur l'ensemble des formations et les informations qui les concernent le plus tôt possible. La FAGE demande donc un affichage dès décembre des pièces supplémentaires obligatoires à la candidature de l'étudiantE (portfolio, projet professionnel, projet de recherche, projet d'alternance, certificat de langue...).

La FAGE demande également que soient affichées, dès le mois de janvier, les informations essentielles à l'orientation des étudiantEs. Parmi ces informations figurent, notamment, les dates des Journées Portes Ouvertes (JPO) et d'autres événements déterminants pour leur choix de formation. Une telle anticipation permettrait aux étudiantEs de mieux préparer leur parcours et de prendre des décisions éclairées. Il est crucial que ces informations soient mises à disposition suffisamment en amont afin de garantir une orientation optimale et personnalisée, favorisant ainsi l'accès à une formation adaptée à leurs ambitions et besoins.



BILAN MONMASTER

2 ans plus tard, propositions d'améliorations pour plus d'accessibilité et de transparence

fédéralisme • formation • jeunesse • [représentation](#) • international • innovation sociale

EN BREF

La FAGE demande :

- Le maintien de l'utilisation de la plateforme Mon Master comme plateforme d'orientation pendant et hors des périodes de candidature ;
- Une plateforme qui permet une orientation centrée sur l'étudiantE ;
- La création d'une catégorie autre dans « le type de formation ou de diplôme préparé » permettant à touTEs les étudiantEs n'étant pas dans un cursus universitaire LMD classique de faire valoir leur parcours ;
- Une réelle possibilité de mettre en favoris les vœux à partir de son compte MonMaster et non pas de son navigateur ;
- L'affichage dès janvier des informations essentielles à l'orientation de l'étudiantE, telles que les JPO ;
- L'affichage dès décembre des pièces supplémentaires obligatoires à la candidature de l'étudiantE (portfolio, projet professionnel, projet de recherche, projet d'alternance, certificat de langue...).

PARTIE 3 - Pour une phase de dépôt des candidatures permettant une réelle diminution de la charge administrative des étudiantEs

Cette phase de dépôt des candidatures constitue un travail chronophage, répétitif et fastidieux pour les étudiantEs. La première étape de cette phase consiste à compléter la rubrique “mon dossier étudiant” :

Elle comprend :

- Les informations personnelles ;
- Les coordonnées ;
- Le CV ;
- Le relevé de notes du baccalauréat ;
- Le cursus post-baccalauréat ;
- Les relevés de notes de licence ;
- Les stages ;
- Les expériences professionnelles ;
- Le statut ou non de sportifVE de haut niveau ;
- Le statut ou non d'artiste confirméE ;
- La situation ou non de handicap ;
- Le bénéfice ou non d'une bourse ;
- La déclaration d'une césure ou d'une formation continue ;
- Mon parcours engagement.

Cette rubrique est censée permettre de n'avoir à compléter qu'un seul dossier unique d'information qui serait par la suite transmis à toutes les formations auxquelles l'étudiantE aurait postulé. Néanmoins, de nombreux masters demandent en complément aux candidatEs de remplir un dossier interne avec les mêmes informations à fournir, leur infligeant ainsi un travail supplémentaire et dans de nombreux cas, inutile.

Certaines formations exigent des informations supplémentaires sous forme de pièces complémentaires, lesquelles sont parfois redondantes par rapport aux données déjà fournies lors de la première étape de candidature. De surcroît, certaines formations imposent la soumission obligatoire de lettres de recommandation pour pouvoir postuler, ce qui engendre une inégalité entre les étudiantEs. Cette exigence crée des disparités, car touTEs les candidatEs n'ont pas nécessairement un réseau ou des contacts susceptibles de fournir de telles lettres. Par ailleurs, certaines formations requièrent des tests de langue spécifiques et payants, ajoutant une contrainte financière qui n'est pas accessible à touTEs.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

L'absence de régulation claire concernant les documents exigés par les établissements s'avère particulièrement préjudiciable pour les candidatEs, exacerbant les inégalités et introduisant des obstacles qui ne sont pas toujours en adéquation avec les exigences académiques réelles des formations. Il devient donc impératif d'établir un cadre strict et équitable pour la demande de pièces complémentaires, afin d'assurer une procédure d'admission plus transparente et plus juste pour l'ensemble des candidatEs. À ce titre, il est également essentiel de restreindre les justificatifs sollicités par les établissements lorsque ceux-ci ne sont pas essentiels, en veillant au respect du dossier unique, et en évitant la répétition inutile de demandes d'informations déjà fournies.

La DGESIP et le MESR doivent jouer un rôle de gardiens du respect de cette règle, en vérifiant la pertinence de chaque pièce supplémentaire demandée. Le cas échéant, toute demande de documents additionnels pour certaines formations devrait être soumise à l'approbation des instances universitaires compétentes (telles que les conseils d'UFR, CFVU ou CA, selon l'organisation interne de l'université) afin d'assurer que ces exigences soient discutées et approuvées dans un cadre institutionnel transparent et équitable. Ce mécanisme garantirait une plus grande équité et rigueur dans le processus d'admission.

La FAGE préconise une stricte limitation des pièces justificatives requises par les établissements, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas indispensables à l'évaluation des candidatures. Il est primordial que le principe du dossier unique soit rigoureusement respecté, et que toute répétition des informations déjà fournies soit évitée. Afin de garantir cette régulation, la FAGE, demande un cadrage des pièces autorisées dans la partie « documents et informations complémentaire » :

- L'interdiction de redemander les notes pour éviter l'élaborations d'algorithme interne aux établissements ;
- L'interdiction de l'obligation d'un test de langue spécifique payant ;
- La régulation des documents demandés notamment en fonction du réel besoin de la formation, par exemple portfolio pour formations artistiques ;
- La possibilité pour l'étudiantE pour chaque formation de déposer un document « pièce qui semble utile à votre formation » ;
- L'interdiction de l'obligation de lettre de recommandation pour toutes les formations ;
- L'interdiction de l'obligation de certification Pix.

Une telle régulation renforcerait la cohérence et l'équité du processus de sélection, tout en évitant d'imposer des charges excessives et injustifiées aux candidatEs.

Conformément aux revendications de la FAGE, une rubrique intitulée « Mes engagements » a été ajoutée au dossier unique du ou de la candidatE. Cependant, il est encore prématuré de déterminer si cette section est effectivement prise en considération lors de l'évaluation des dossiers. À cet égard, la FAGE demande que des études soient menées sur la session 2023 afin d'évaluer dans quelle mesure l'engagement des étudiantEs a réellement été pris en compte dans les processus de sélection. La FAGE appelle également les établissements et leurs commissions d'examen des vœux à accorder une attention particulière à l'engagement des étudiantEs, en considérant l'impact positif que ces engagements ont pu avoir sur leur parcours et sur la qualité de leur dossier de candidature. Il est essentiel que l'engagement des étudiantEs ne soit pas invisibilisé, mais soit valorisé comme un critère significatif dans le processus d'admission.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

Entre réorientation, passerelle et changement de filière, chaque parcours est unique, a du sens, et devrait pouvoir être justifié. Le cursus universitaire étudiant n'est pas toujours le parcours dit "classique" et donc des candidatEs peuvent demander une formation qui leur plait malgré le fait que leur licence ne corresponde pas aux prérequis d'accès au master. Mais ce sont des profils qui sont une force et permet de diversifier les effectifs au sein des différentes formations. La FAGE demande ainsi l'ajout d'une rubrique facultative "mon parcours, mon choix" dans le dossier unique, permettant de prendre en compte les parcours d'unE étudiantE qui ne présente pas la mention de licence pré-requise à l'accès au master.

L'utilisation d'une plateforme unique doit permettre une harmonisation des modalités de dépôt des candidatures à touTEs les étudiantEs qui souhaitent entrer en première année de master. Afin de convenir à touTEs, la plateforme Mon Master se doit d'être accessible à toutes les Personnes en Situation de Handicap (PSH). De l'ingénierie de la plateforme à la facilitation du dépôt de la candidature, un travail doit être réalisé pour rendre la plateforme utilisable par toutes les personnes en situation de handicap. Pour cela, quelques notions de bases doivent être respectées.

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances implique que la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire le fait pour tout service de communication publique en ligne d'être accessible à touTEs. Actuellement les ressources numériques, par leur format, ne sont pas encore accessibles au plus grand nombre. Et ce constat n'épargne pas MonMaster. En ce sens, la plateforme doit être réfléchie afin de pouvoir être, comme convenue par la loi, accessible à toutes et à tous. Ainsi, chaque document doit posséder des pictogrammes ou utiliser le Facile À Lire et à Comprendre (FALC).

Les contenus de la plateforme doivent utiliser certaines polices de caractères, un grossissement des caractères, des espacements, des découpages syllabiques... Plus généralement, nous demandons que la typographie Marianne (ARIAL) soit utilisée sauf dans le cas où une information doit être mise en avant, et dans ce cas la typographie Spectral sera requise (REGULAR). Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive, mais met en exergue les besoins et les adaptations dont nécessitent l'ensemble du corps étudiant en situation de handicap afin de bénéficier d'un meilleur accès à l'information.

De plus, un travail est à mener afin de faciliter les démarches aux PSH. Les démarches administratives pour une PSH sont longues, et les documents à fournir complexes. Uniformiser ces demandes sur la plateforme tout en préservant leur anonymat afin de faciliter le transfert des dossiers aux nouveaux établissements permettrait d'alléger les démarches de l'étudiantE.

La FAGE demande la facilitation du transfert des dossiers des personnes en situation de handicap entre les acteurICEs et qu'un contact par leA référentE handicap de l'établissement soit pris après acceptation des vœux par l'étudiantE.

Cette période au cours de laquelle les étudiantEs construisent leur dossier de candidature demande une attention particulière avec, en amont, un travail de recherche des formations leur semblant les plus attractives. Afin de faciliter les recherches, il serait préférable que la phase de candidature s'ouvre au début du mois de janvier pour se terminer à la fin du mois d'avril en suivant l'élargissement du calendrier.

EN BREF

La FAGE demande :

- La limitation des pièces justificatives demandées par les établissements lorsque celle-ci ne sont pas essentielles, du respect du dossier unique et de la non-répétition des demandes d'information déjà apportées par ce dernier. Que la DGESIP et le MESR soient garants du bon respect de cette condition et vérifient le bien-fondé de chaque pièce supplémentaire demandée par les formations. Le cas échéant, le rajout de pièces supplémentaires demandées pour candidater à certaines formations doit être adopté en conseil universitaire (UFR, CFVU, CA en fonction de l'organisation de l'université) ;
- Un cadrage des pièces autorisées dans la partie "documents et informations complémentaires" et d'aller vers une uniformisation par :
- L'interdiction de redemander les notes pour éviter l'élaborations d'algorithme interne aux établissements ;
- L'interdiction de l'obligation d'un test de langue spécifique payant ;
- La régulation des documents demandés notamment en fonction du réel besoin de la formation, par exemple portfolio pour formations artistiques ;
- La possibilité pour l'étudiantE pour chaque formation de déposer un document « pièce qui semble utile à votre formation » ;
- L'interdiction de l'obligation de lettre de recommandation pour toutes les formations ;
- L'interdiction de l'obligation de la certification Pix ;
- L'ajout d'une rubrique facultative "mon parcours, mon choix" dans le dossier unique, permettant de prendre en compte les parcours d'unE étudiantE qui ne présente pas la mention de licence pré-requise à l'accès au master ;
- Une refonte de Mon Master afin de rendre la plateforme plus accessible aux personnes en situation de handicap ;
- Une facilitation dans le transfert des dossiers des personnes en situation de handicap entre les acteurICEs et qu'un contact par leA référentE handicap de l'établissement soit pris après acceptation des vœux par l'étudiantE tout en respectant l'anonymat et le secret médical ;
- L'ouverture de la phase de candidature dès janvier pour la clôturer à la fin du mois de mars en suivant l'élargissement du calendrier (CF I.) ;
- En ce qui concerne la rubrique engagement :
- Que des études soient menées sur la session 2023 afin d'évaluer dans quelle mesure l'engagement des étudiantEs a réellement été pris en compte dans les processus de sélection ;
- Que les établissements et leurs commissions d'examen des vœux accordent une attention particulière à l'engagement des étudiantEs, en considérant l'impact positif que ces engagements ont pu avoir sur leur parcours et sur la qualité de leur dossier de candidature.

PARTIE 4 - Pour une phase d'examen des candidatures plus juste et équitable

La phase d'examen des candidatures est l'une des périodes les plus anxiogènes établies par la nouvelle plateforme. Ce sont plusieurs milliers d'étudiantEs qui n'ont plus le contrôle de leur avenir en main et qui attendent une réponse d'affectation pouvant arriver à tout moment. Bien qu'un cadrage ait été mis en place à partir de cette session concernant la demande de hiérarchisation des vœux en interne par les universités, il existe toujours des manières détournées de leur demander leurs préférences. Ainsi la FAGE demande le respect par les établissements de l'absence de hiérarchisation des vœux de l'étudiantE pour ne pas ajouter de l'anxiété à ces dernierEs.

Lors de cette phase, des documents supplémentaires en plus de ceux déposés sur la plateforme peuvent être demandés par les établissements. Cette phase étant déjà très anxiogène, toute demande administrative supplémentaire renforce ce sentiment chez de nombreuxSEs étudiantEs. La phase de candidature ayant pour objectif de récupérer les informations utiles à l'examen des dossiers, aucune pièce supplémentaire ne devrait être demandée. La FAGE demande donc l'interdiction de tout contact entre les membres de la commission d'examen des candidatures et les candidatEs, en dehors de la plateforme et de la convocation aux entretiens d'admission.

À cela s'ajoute également des dérives sélectives qui n'ont cessé de se développer telles que l'émergence des entretiens obligatoires en présentiel. La phase d'examen des candidatures se déroulant en fin d'année d'études, nombre d'étudiantEs se trouvent obligéEs de travailler dans l'objectif d'obtenir de l'argent pour subvenir à leurs besoins durant la période estivale et la rentrée suivante.

Ces conditions de travail ne sont, aux yeux de certains jurys de master, pas des raisons valables justifiant un aménagement de l'entretien en visioconférence. De plus, ces entretiens sont, pour la plupart des candidatEs, à réaliser à des centaines de kilomètres de leurs lieux de vie, ce qui représente un véritable coût pouvant rapidement augmenter en fonction du nombre de masters auxquels l'étudiantE a postulé.

Dans un contexte d'inflation et où la précarité étudiante touche de plus en plus de jeunes, le financement des déplacements pour ces entretiens ne peut être pris en charge par l'étudiantE. La visioconférence se présente dans le cas présent comme une solution idéale.

La FAGE demande la mise en place d'un entretien en visioconférence lorsque l'étudiantE justifie son incapacité à se déplacer et que pour cela, trois dates possibles d'entretiens lui soient proposées afin de prendre en compte ses possibles autres obligations. L'évaluation des dossiers des candidatEs se base sur plusieurs critères mais ne doit en aucun cas être discriminante. Nous évoquons l'accessibilité de la plateforme et la possibilité de justifier son handicap lors de la phase de candidature. Cette rubrique ne doit pas être fournie avec l'ensemble de "mon dossier étudiant" pour éviter toute situation pouvant être discriminante.



BILAN MONMASTER

2 ans plus tard, propositions d'améliorations pour plus d'accessibilité et de transparence

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

La FAGE demande l'absence de communication des informations des personnes en situation de handicap pendant l'examen des candidatures aux établissements.

Les établissements définissent le nombre de places allouées à la prochaine rentrée dans les conseils lors du premier semestre de l'année N-1. Hélas, le nombre de places allouées à un master n'équivaut pas toujours au nombre de réponses fournies lors de la phase d'admission.

Marge en cas d'erreur ou volonté de ne pas atteindre le maximum du quota, les raisons sont multiples mais ne permettent pas de rendre accessible l'ensemble des places disponibles en première année de master à l'ensemble des étudiantEs.

La FAGE demande l'obligation pour les établissements de donner un nombre de réponses équivalent aux capacités d'accueil votées visant à garantir un remplissage de l'ensemble des formations dès la phase principale.

EN BREF

La FAGE demande :

- Le respect par les établissements de l'absence de hiérarchisation des vœux de l'étudiantE ;
- La mise en place d'un entretien en visioconférence lorsque l'étudiantE justifie son incapacité à se déplacer et que trois dates possibles d'entretiens lui soient proposées afin de prendre en compte ses possibles autres obligations ;
- L'absence de communication des informations des personnes en situation de handicap pendant l'examen des candidatures aux établissements ;
- L'obligation aux établissements de donner un nombre de réponses équivalent aux capacités d'accueil votées ;
- L'interdiction de tout contact entre les membres de la commission d'examen des candidatures et les candidatEs, en dehors de la plateforme et de la convocation aux entretiens d'admission.

PARTIE 5 - Pour une phase d'admission claire et vectrice de moins d'anxiété

La phase d'admission principale doit permettre à l'ensemble des candidatEs de consulter et patienter sereinement dans l'attente des réponses faites par les établissements. La FAGE, via le retour de ses fédérations et de son dispositif de défense des droits, déplore des failles sur la plateforme ayant accentué l'anxiété des étudiantEs.

Il est primordial de fournir aux candidatEs des données utiles qui serviront de réels outils d'aides à la décision. On souhaite notamment la mise en place d'un indicateur sur le classement de la formation permettant de mieux se situer dans les chances d'obtenir la formation souhaitée. Ainsi, avoir le rang du ou de la dernierE candidatE appeléE l'année précédente, le rang du ou de la dernierE appeléE le jour même, le rang du ou de la derniERE classÉE et enfin le rang de classement de soi-même :

- Au nombre de places occupées dans la formation, permettant ainsi de connaître le nombre de place restantes ou "taux de remplissage" ;
- Au nombre de personnes sur liste d'attente, permettant de connaître son rang ;
- Le rang de la dernière personne admise l'année précédente ;
- La pression de sélection d'un Master avant admission, affichée comme un pourcentage, et calculée comme suit = $(\text{rang du dernier admis}) / (\text{nombre total de candidatE})$;
- La pression de sélection d'un Master une fois admisE, affiché comme un pourcentage, et calculé comme suit = $(\text{rang du dernier admis}) / (\text{nombre total d'admis})$.

Les listes d'attente sur la plateforme Mon Master créent de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des admissions, tant pour les candidatEs que pour les établissements. Ces listes se révèlent souvent trop courtes, empêchant ainsi les candidatEs refusésEs lors de la phase principale de postuler à la phase complémentaire, même lorsque la liste d'attente est épuisée. Face à cette situation, la FAGE recommande un allongement des listes d'attente par les établissements. Cette mesure permettrait de réduire le risque d'épuisement prématuré des listes et contribuerait à fluidifier l'ensemble de la procédure d'admission en Master, offrant ainsi une meilleure répartition des places disponibles pour touTEs les acteurs.

Dans cette perspective, la FAGE demande également un renforcement des ressources humaines (RH) dédiées au traitement des candidatures. Plus il y aura de personnel mobilisé sur Mon Master, plus le processus de placement en liste d'attente pourra être optimisé et prolongé efficacement. Une implication accrue de plus de personnes permettrait de garantir que le placement en liste d'attente puisse aller plus loin, minimisant ainsi les risques de saturation et offrant aux étudiantEs des chances supplémentaires d'obtenir une place en formation.



ZOOM

Les formations en alternance

L'édition 2024 de la plateforme a introduit un changement majeur en ce qui concerne l'alternance en adoptant, pour les réponses apportées aux candidatEs, un système similaire à celui de Parcoursup, incluant le placement en recherche de contrat :

Bien que cette modification ait été mise en place dans l'objectif de simplifier les procédures pour les formations en alternance, il demeure évident que de nombreux ajustements sont encore nécessaires. La FAGE recommande une transparence totale dès la publication des offres. Cette transparence doit porter sur le nombre de candidatEs ayant reçu une proposition de placement en recherche de contrat ainsi que sur le nombre réel de places disponibles dans chaque formation. Une telle mesure garantirait une meilleure visibilité pour les étudiantEs, facilitant ainsi leur prise de décision et améliorant l'efficacité du processus d'admission.

Le cadrage actuel des formations en alternance prévoit que les étudiantEs se voient proposer soit un placement en recherche de contrat, soit un refus. Cette pratique pousse les établissements à proposer un nombre de placements en recherche de contrat supérieur au nombre de places réellement disponibles, créant ainsi une situation de surcharge. Ce système binaire montre ses limites, et c'est pourquoi la FAGE plaide pour l'instauration d'une nouvelle possibilité : celle de placer les candidatEs en alternance sur liste d'attente pour la recherche de contrat. Cette mesure permettrait de remédier aux déséquilibres causés par l'excès de placements en recherche de contrat, en garantissant une gestion plus équitable et mieux adaptée des candidatures durant la phase principale.

Par ailleurs, dans le cadre d'un placement en recherche de contrat, il est primordial que leA référentE Master joue un rôle actif en facilitant la mise en relation des étudiantEs acceptéEs sur la liste de recherche de contrat avec les entreprises proposant des opportunités d'alternance. Le système actuel de « première arrivéE, première serviEs » pour le placement en recherche de contrat compromet l'égalité des chances, créant des inégalités entre les candidatEs. Il serait en effet injuste qu'unE étudiantE ayant reçu une proposition de recherche de contrat se voie refuser l'accès à la formation simplement parce qu'il n'a pas pu déposer son contrat dans les délais impartis. Pour garantir une véritable équité, il est essentiel d'encadrer cette phase et d'offrir un accompagnement renforcé aux étudiantEs dans leurs démarches.

Une autre problématique récurrente réside dans le fait que certains établissements de formation contactent directement les entreprises pour les informer qu'unE étudiantE n'a finalement pas été retenuE dans la formation, obligeant ainsi l'étudiantE à découvrir cette décision via l'entreprise elle-même. La FAGE réclame l'interdiction stricte de tout contact entre les établissements et les entreprises durant la phase d'admission, ainsi que tout au long du processus de téléversement de l'attestation d'alternance. Cette mesure garantirait que les étudiantEs soient les premiers informéEs de l'évolution de leur candidature et qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs relations avec les entreprises, dans un cadre respectueux et équitable.

EN BREF

La FAGE demande :

- L'ouverture de la phase d'admission au 1er lundi de juin de l'année en cours ;
- La mise à disposition aux candidatEs des données utiles des masters, qui leurs serviront de réels outils d'aides à la décision ;
- L'accès aux données pour l'ensemble des utilisateurICEs de la plateforme, admisEs, placéEs sur liste d'attente ou refuséEs ;
- La mise en place effective de l'indicateur sur le classement de la formation en précisant le rang du ou de la dernierE candidatE appeléE l'année précédente, le rang du ou de la dernierE candidatE appeléE le jour même, le rang du ou de la dernierE candidatE classéE ainsi que le rang de classement du ou de la candidatE ;
- Le rallongement de la liste d'attente des formations par les établissements afin de limiter le risque d'arriver au bout de la liste d'attente et fluidifier la procédure d'obtention de master pour les candidatEs et les établissements ;
- Un renforcement en phase principale des ressources humaines dédiées au traitement des candidatures ;

En ce qui concerne les formations en alternance :

- L'affichage du nombre de personnes ayant reçu une proposition de placement en recherche de contrat ainsi que le nombre effectif de places dans la formation dès la publication des propositions de ladite formation ;
- Dans le cadre d'un placement en recherche de contrat, que leA référentE master facilite la mise en contact des étudiantEs acceptéEs en liste recherche de contrat avec des établissements proposant les alternances ;
- L'interdiction stricte de tout contact entre entreprises et établissements pendant la phase d'admission et du téléversement de l'attestation d'alternance ;
- L'ajout de la possibilité pour les candidatEs en formation en alternance de figurer sur une liste d'attente pour la recherche de contrat de manière à prévenir la surcharge et la saturation des établissements lors de la phase principale.

PARTIE 6 - Pour une mise en place effective de la phase complémentaire

Une mise à jour majeure a été apportée pour la session 2024 avec l'introduction de la phase complémentaire sur la plateforme dédiée aux candidatures. Cependant, cette réforme n'a pas permis de résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées, notamment en raison d'un laps de temps insuffisant entre la phase principale et la phase complémentaire. En conséquence, des situations problématiques ont émergé au cours de cette dernière phase : certaines formations affichaient complet alors qu'elles étaient encore ouvertes aux candidatures sur la plateforme MonMaster, tandis que d'autres présentaient des incohérences dans le nombre de places vacantes, rendant la gestion des admissions particulièrement complexe.

Il est essentiel, pour assurer le bon déroulement de la phase complémentaire et satisfaire l'ensemble des parties prenantes, de mener un véritable travail sur la remontée d'informations de la part des établissements. Une telle démarche permettrait d'éviter que des étudiantEs ne déposent à nouveau des vœux pour des formations qui, en réalité, n'ont plus de places disponibles. Sans cette amélioration de la communication entre les établissements et la plateforme, on risque de créer des situations d'attente et de frustration inutiles pour les candidatEs, compromettant ainsi l'efficacité et l'équité de la phase complémentaire. Une meilleure gestion des informations est donc fondamentale pour garantir une répartition des places plus juste et adaptée aux besoins des étudiantEs comme des établissements.

Le fait de ne pas avoir laissé ne serait-ce qu'une journée d'intervalle entre la fin de la phase principale et le début de la phase complémentaire a mis en lumière l'absence de durabilité de cette organisation pour l'attribution des places en formation. Bien que ce processus soit strictement encadré par décret, il est impératif que les établissements d'enseignement supérieur s'appuient sur des données concrètes et actualisées afin de garantir une gestion efficace des admissions durant la phase complémentaire.

Parmi ces données, il est essentiel de prendre en compte :

- Le nombre exact d'étudiantEs ayant confirmé définitivement leur proposition d'admission
- Le nombre d'étudiantEs ayant confirmé provisoirement leur admission, en attente d'une décision finale
- Le nombre de candidatEs placéEs sur liste d'attente, qui constitue un indicateur clé de la demande pour chaque formation
- Le ratio global d'admission accepté, reflétant la capacité effective des établissements à accueillir les étudiantEs dans leurs formations respectives.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

En s'appuyant sur ces éléments, les établissements pourront non seulement mieux ajuster l'offre de places disponibles mais aussi éviter les désordres administratifs qui compromettent la transparence et l'efficacité du processus de candidature.

Afin de permettre une analyse optimale de ces données, la FAGE sollicite un prolongement du délai entre la fin de la phase principale d'admission et le début de la phase complémentaire. Cette mesure permettrait un meilleur ajustement des paramètres de la phase complémentaire, tant pour les établissements de l'enseignement supérieur que pour les étudiantEs. Il est impératif que la phase complémentaire ne soit pas définie uniquement en fonction d'un pourcentage arbitraire de places vacantes, critère souvent dénué de pertinence, mais qu'elle repose sur une évaluation concrète des besoins réels des établissements et des étudiantEs.

Une approche plus personnalisée de la phase complémentaire s'impose, afin de tenir compte des particularités de chaque formation et de chaque établissement. Cela garantirait non seulement une meilleure allocation des places disponibles, mais aussi une adaptation plus fine aux attentes des candidatEs, tout en renforçant la cohérence et l'efficacité du processus global d'admission.

Cette fluidification de la phase complémentaire doit impérativement s'accompagner d'une transparence accrue dans les échanges entre le service TMM Assistance, chargé de la coordination entre les établissements et la plateforme, et les référentEs MonMaster de chaque établissement. En effet, même si un délai plus long venait à être instauré entre la phase principale et la phase complémentaire, cela demeurerait insuffisant sans une simplification et une amélioration du dialogue entre MonMaster et les établissements concernés. Si ces derniers ne sont pas correctement écoutés et leurs besoins pris en compte, ils ne pourront ni sélectionner de manière adéquate les formations éligibles ni dialoguer efficacement avec la plateforme.

Par conséquent, la FAGE demande une transparence renforcée dans les communications entre l'application TMM Assistance et les référents MonMaster. Une telle amélioration permettrait de simplifier les démarches administratives et d'optimiser l'analyse des candidatures pendant la phase complémentaire, offrant ainsi une plus grande fluidité et une gestion plus efficace de ce processus essentiel pour les étudiantEs comme pour les établissements d'enseignement supérieur.

À ce jour, la phase complémentaire est accessible aux candidatEs qui, à l'issue de la phase principale, n'ont reçu aucune proposition d'admission, ne disposent d'aucune admission définitivement acceptée, ou qui n'ont pas participé à la phase principale. Toutefois, il est impossible pour les candidatEs ayant été refusés pour insuffisance de résultats ou de motivations de postuler de nouveau à ces mêmes formations durant la phase complémentaire. Or, il est notoire que, sur MonMaster, les listes d'attente sont souvent très courtes et qu'elles se résorbent fréquemment. Par conséquent, il suffit parfois d'une place supplémentaire pour qu'unE étudiantE ait pu figurer sur une liste d'attente, mais faute de cela, iel ne peut pas recandidater en phase complémentaire, ce qui peut constituer une injustice.

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

Il est donc impératif de mener une réflexion approfondie sur les critères d'éligibilité à cette phase complémentaire. Il faut donc, pour la FAGE, une ouverture de cette phase au public le plus large possible, en permettant de candidater dans des formations ayant épuisé leurs listes d'attente pour garantir à touTEs une poursuite d'étude. Une telle mesure garantirait une plus grande équité et offrirait à chacunE une chance de concrétiser ses projets académiques.

L'ouverture de la phase complémentaire à un public élargi ne saurait se faire sans une hiérarchisation rigoureuse des vœux, indispensable pour respecter les délais impartis et garantir que chaque étudiantE puisse obtenir une formation avant la rentrée universitaire. Lors de la session 2024, la communication relative à la hiérarchisation des vœux a été défailante, notamment concernant la relation entre les vœux acceptés en phase principale et ceux ajoutés en phase complémentaire. En effet, le vœu accepté durant la phase principale était automatiquement rétrogradé en dernier choix lors de la phase complémentaire, une information qui n'a pas été clairement communiquée aux étudiants.

La FAGE réclame donc non seulement le maintien de cette hiérarchisation des vœux entre la phase d'admission principale et la phase complémentaire, mais aussi une amélioration significative de la communication autour de ce mécanisme, afin que les étudiantEs soient pleinement informéEs de son fonctionnement et puissent ainsi faire des choix éclairés.

Par ailleurs, cette phase complémentaire engendre une charge administrative accrue pour les établissements de l'enseignement supérieur, qui doivent traiter un nombre important de nouveaux dossiers en un temps restreint afin de permettre à l'algorithme de réassigner les places disponibles. C'est pourquoi la FAGE demande la mise en place d'un soutien spécifique pour les établissements, afin de les aider à gérer cette surcharge administrative et ainsi garantir une gestion fluide et efficace des candidatures durant cette phase cruciale.

EN BREF

La FAGE demande :

- Le maintien de la phase complémentaire MonMaster en juillet ;
- Le rallongement du délai entre la fin de la phase principale d'admission et le début de la phase complémentaire afin de permettre un meilleur paramétrage de la Phase Complémentaire ;
- Une plus grande transparence du dialogue entre l'application TMM Assistance et leA référentE MonMaster de la plateforme de chaque établissement ;
- Une ouverture de cette phase au public le plus large, en permettant de candidater dans des formations ayant épuisé leurs listes d'attente ;
- La possibilité de hiérarchiser ses vœux entre la phase d'admission principale et la phase d'admission complémentaire ;
- L'instauration d'un appui auprès des établissements dans le cadre de cette charge administrative supplémentaire ainsi qu'une meilleure communication autour de celle-ci.

PARTIE 7 - Pour des gestions de désistements et de saisines orientées vers la poursuite d'études

La phase de gestion des désistements vise à réattribuer les places initialement attribuées à des candidatEs ne remplissant pas les conditions administratives requises pour accéder à la formation à laquelle iels ont été admisEs (notamment la non-validation de la Licence 3). Il est impératif que cette phase soit étendue, afin d'assurer une redistribution plus efficiente des places ainsi libérées. À titre d'exemple, on pourrait évoquer les formations dont les sessions de rattrapage se tiennent en août ou en septembre, ne permettant pas aux étudiantEs de déterminer s'ils pourront intégrer un Master dès l'année suivante.

En ce qui concerne la saisine rectorale, censée garantir le droit à la poursuite d'études, il apparaît nécessaire d'y apporter de nombreuses améliorations. Comme le réclame la FAGE depuis plusieurs années, il est essentiel de simplifier les critères d'accès à ce droit, de manière à en garantir l'exercice au plus grand nombre. De plus, la FAGE demande que ce droit soit étendu aux diplômes d'État équivalents au grade de licence.

Par ailleurs, l'intégration de la procédure de saisine rectorale à la plateforme doit être pensée de manière plus organique, et non comme un module distinct. Cette intégration naturelle doit permettre à chaque étudiantE d'en comprendre aisément les mécanismes et les règles, facilitant ainsi son recours.

Il est également fondamental que chaque candidatE puisse savoir, en amont de la période de formulation des vœux, s'il remplit les conditions nécessaires à l'exercice du droit à la poursuite d'études, grâce à un affichage clair et explicite.

En outre, la problématique de l'accès au Master ne saurait se résoudre uniquement par la mise en place d'une plateforme unique. Le manque chronique de places en Master doit être compensé par une ouverture de places en adéquation avec les projets d'orientation des étudiantEs. À cet égard, la FAGE demande que les données issues de la procédure soient exploitées pour établir une cartographie précise des places disponibles en Master, permettant ainsi une ouverture cohérente et ciblée de nouvelles places.

EN BREF

La FAGE demande :

- **Le maintien de la phase de gestion des désistements en élargissant sa durée ;**
- **La simplification des conditions d'accès au droit à la poursuite d'études, notamment l'accès aux personnes titulaires d'un diplôme d'état équivalent grade de licence ;**
- **La facilitation d'accès au droit à la poursuite d'étude en intégrant sa saisine de manière organique dans la plateforme Mon Master et non comme un module supplémentaire ;**
- **Que les données de la procédure soient utilisées afin qu'une réelle cartographie des places en master soit réalisée et que des places soient ouvertes en conséquence.**

fédéralisme • formation • jeunesse • [représentation](#) • international • innovation sociale

CONCLUSION

Bien que MonMaster ait été conçue avec l'ambition de simplifier les démarches administratives pour l'accès au second cycle de l'enseignement supérieur, des défis subsistent. Les premières phases de mise en œuvre ont révélé des limites techniques, avec des lenteurs et des bugs, ainsi que des difficultés de transparence dans les critères d'admission. Toutefois, ces premiers retours d'expérience constituent une base solide pour ajuster et améliorer la plateforme afin qu'elle réponde pleinement à ses objectifs.

Il est désormais essentiel de tirer parti de ces enseignements pour renforcer MonMaster, en rendant les processus plus clairs et plus accessibles. Parmi les mesures prioritaires figurent une adaptation du calendrier des candidatures, une amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, une simplification des démarches administratives, ainsi qu'une gestion plus fluide des phases complémentaires et du droit à la poursuite d'études.

L'objectif est de faire de MonMaster une plateforme véritablement transparente, équitable et efficace, permettant à chaque étudiantE de faire des choix éclairés pour son avenir académique. En optimisant chaque étape du processus, nous pouvons garantir que l'accès aux formations de second cycle soit non seulement ouvert à touTEs, mais qu'il réponde aux principes d'égalité des chances et d'accompagnement personnalisé, dans un environnement académique inclusif et bienveillant.

Pôle Affaires Académiques

affaires.academiques@fage.org

Équipe CNESER

cneser@fage.org